

est d'abord répandu parmi la populace ; qui a pris l'allarme à cette occasion , & a assommé un des Soldats ; l'autre ayant voulu se sauver a été arrêté & mené devant l'Intendant de la Province , qui l'a fait conduire en prison ; & comme l'affaire a paru trop sérieuse pour n'être pas traitée selon la rigueur des loix , on a rendu contre ce Soldat une sentence qu'il a subie pendant trois jours de marché. Le premier & le second jour il a été attaché pendant deux heures au carcan , avec un écriteau portant ces mots , *Impositeur & perturbateur du repos public*. Le troisième jour après qu'on l'eut détaché du carcan , il a été fustigé dans les rues , places & carrefours , a reçu ensuite la marque , & a été condamné à neuf ans de Galères.

Qu'à Lyon la disette est grande parmi le peuple , & que la plupart des ouvriers en soyerie sont réduits à battre le pavé , parce que le prix exorbitant où est monté la soye , empêche les Fabriquans de pouvoir les occuper & de leur donner de quoi vivre ; que le Roi informé de ce contretems fâcheux , a ordonné à la Compagnie des Indes d'acheter pour quatre millions d'étoffes pour son compte , afin que les Fabriquans puissent employer ces ouvriers , dont la trop grande desoccupation pourroit devenir dangereuse.

Voici un article qu'on nous a envoyé de Nancy le 15. Juin dernier , avec priere de l'insérer mot pour mot dans notre Journal. C'est proprement un éloge de Mr. de Viray , Avocat Général au Parlement de Nancy. Nous avons crû devoir différer d'en faire usage , jusques à l'avis reçu d'un jugement rendu sur la matière du plaidoyé de Mr. de Viray. Mais on ne nous envoie rien de plus , si - non une Lettre , par laquelle
on